

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/08/2021

Dossier complet le :

06/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-5686

1. Intitulé du projet

Projet d'ombrières photovoltaïques sur les parkings, zone de stockage et voie piétonne de la société AGCO

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

WPD Solar France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent Balès, Directeur Général

RCS / SIRET

8 3 8 3 3 4 6 6 2 0 0 0 1 5

Forme juridique

Société par action simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°30 : Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Le projet correspond à un ensemble de modules photovoltaïques installés sur des ombrières photovoltaïques de parkings, zone de stockage et voie piétonne d'une puissance totale de 6.5 MWc, soit une puissance supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur environ 46 070 m² de parkings/zone de stockage et 900 m² de voie piétonne, soit une surface totale de 46 970 m² pour une puissance totale de 6.5 MWc répartie sur les sites 1, 3 et 4 de la société AGCO basée à Beauvais. Des bornes de recharges pour véhicules électriques seront également aménagées dans le cadre du projet.

Ce projet comprend:

- la construction au maximum de 5 postes de transformation (0.6 / 20kV)
- l'installation d'environ 15 bornes de 2 prises de recharge pour véhicules électriques
- le démantèlement des ombrières et la remise en état du site au terme de l'exploitation (30 ans)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est la production d'électricité issue de l'énergie solaire photovoltaïque. D'une puissance de 6,5 MWc, l'installation produira 6 370 MWh/an. Cette électricité sera injectée sur le réseau public de transport via les installations privées de la société AGCO. Cette production équivaut, selon des estimations réalisées sur la base du bilan électrique RTE de 2019, à la consommation d'environ 2 980 habitants et permet d'éviter l'émission de 171 t. de CO2/an.

L'objectif secondaire est d'apporter un confort aux utilisateurs de la voie piétonne et des parkings/zone de stockage par la fourniture d'un abri en période d'intempérie ou de fort ensoleillement. Ces ombrières photovoltaïques permettront également de protéger les véhicules du rayonnement solaire, réduisant ainsi la température dans l'habitacle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier se déroulera en plusieurs phases sur une période maximale de 6 mois. Les travaux de réalisation des tranchées et des fondations seront réalisés lors de la période de fermeture de l'entreprise, en période estivale ou en période hivernale afin de limiter la gêne pour les salariés. Un séquençage des zones de parkings sera par la suite réalisé pour la pose des structures et des bâtiments techniques afin de permettre une utilisation partielle des parkings pendant la durée du chantier.

Les étapes successives voire parallèles pour certaines, des travaux sont les suivantes:

Déroulement pré-chantier : Tests d'arrachement et Repérage des réseaux.

Déroulement du chantier :

- Préparation terrain : réalisation de terrassement pour les bâtiments techniques et mise en place de la base vie;
- Réalisation des tranchées et enfouissement des câbles. Mise en attente des câbles et protection des câbles;
- Implantation des fondations;
- Pose des structures et des panneaux;
- Raccordement des modules;
- Pose et raccordement des onduleurs et des postes de transformation;
- Pose des bornes de recharge;
- Raccordement au poste de livraison;
- Mise sous tension et réalisation des tests et essais de mise en service.

Aucune nouvelle surface ne sera imperméabilisée lors du chantier. Au terme de l'exploitation de l'installation photovoltaïque, et avant le terme du Bail, wpd s'engage à procéder, sauf avis contraire du Propriétaire, à ses frais au démontage des installations (panneaux, structure porteuse, postes onduleur/transformateur, installation de stockage, poste de livraison, câbles), ainsi qu'à la remise en état complète des lieux, conformément à l'avis du Propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est de 30 ans.

Un monitoring de l'installation sera assurée à distance par les équipes de windmanager, filiale de wpd.

Une maintenance préventive et/ou curative sera également réalisée sur site à raison de 2/3 passages par an pour un contrôle visuel et/ou une intervention en cas de bris ou défauts de l'installation.

En phase d'exploitation, les ombrières apporteront un confort aux utilisateurs des parkings et de la voie piétonne par la fourniture d'un abri en période d'intempérie ou de fort ensoleillement ainsi qu'en protégeant les véhicules du rayonnement solaire, réduisant ainsi la température dans l'habitacle.

L'installation n'aura aucun impact sur le fonctionnement de l'entreprise, et n'aura également aucun impact quantitatif ou qualitatif sur la gestion des eaux pluviales dont le fonctionnement sera inchangé. En effet, le projet prend place sur des espaces imperméabilisés ou engazonnés maintenus en état, le coefficient de ruissellement des eaux pluviales sera donc identique à la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance crête de l'installation	6.5 MWc
Production annuelle de l'installation	6 370MWh
Surface totale maximale concernée par le projet	46 970 m ²
Distance inter-rangée	4.5 m
Point bas des ombrières	2.5 m
Point haut des ombrières	4.8m ou 5.7m (en fonction de l'inclinaison)
Inclinaison des panneaux	11° ou 15°

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AGCO Beauvais site 1
41 Avenue Blaise Pascal, 60000
Beauvais

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 11' 34" 4 Lat. 49° 42' 16" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes (distances indiquées à vol d'oiseau): - ZNIEFF de type 1 n° 220030016 "Bois et Landes des coutumes à Allonne" à environ 2.5 km au sud - ZNIEFF de type 1 n° 220014328 "Pelouse du mont aux lièvres à Beauvais" à environ 3.5 km à l'ouest - ZNIEFF de type 2 n° 220013786 "Pays de Bray" à environ 3 km au sud-ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Voir annexe cartographique n°6b)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A l'échelle communale la ville de Beauvais a approuvé un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) le 28/05/2015 et à l'échelle du département celui de l'Oise a été approuvé le 07/01/2020. Ce document cartographie les zones de bruit liées aux transports, définit les zones à enjeux, et inventorie les actions à mener par les collectivités pour réduire les nuisances. L'Avenue J.F. Kennedy, en limite ouest de l'usine d'AGCO est une voie à fort trafic routier identifiée comme enjeu.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Beauvais est riche de 22 monuments historiques. L'église de Marissel et l'église Saint-Jacques sont les monuments classés les plus proches, mais le site du projet n'est pas situé dans les périmètres de protection de 500m. (voir annexe cartographique n°7).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des parkings et voie piétonne entièrement imperméabilisés ainsi que sur une parcelle engazonnée servant de stockage qui sera maintenu en l'état, de ce fait aucune étude de caractérisation des zones humides n'a été réalisée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Beauvais est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention du Risque Inondation du Thérain aval approuvé le 13 octobre 2005. Environ 9 600 m ² de l'emprise du projet, soit environ 20% de l'emprise totale du projet, sont situés en zone bleue du PPRI correspondant à des zones urbanisées soumises à un risque faible à moyen. Selon l'article 6.2 du règlement du PPRI concerné, sont autorisées (et dispensées de mesures compensatoires) les constructions sur pilotis écartés les uns des autres de 4.5 m. Les pieux des ombrières, assimilables à des constructions sur pilotis seront espacés de 5m. De ce fait la projet est autorisé et dispensé de mesures compensatoires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place sur un site industriel localisé dans un secteur urbain où l'on recense de nombreux sites BASIAS. Sur les terrains du projet un site BASOL est identifié (SSP001286701). Selon la fiche géorisques, des diagnostics pollutions des sols ont révélés une pollution concentrée en PCB, ainsi qu'une pollution plus ponctuelle en métaux, hydrocarbures, HAP et BTEX. Les résultats des prélèvements d'eaux souterraines, ne montrent aucun impact. Des mesures de gestions ont été proposées par l'exploitant. L'usage industriel du site restera inchangé avec la réalisation du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable de Beauvais est réalisée à partir d'ouvrages qui prélèvent dans la nappe de la craie situés au nord ouest de la commune, à environ 4km à vol d'oiseau en amont hydraulique du projet. Le site du projet n'est pas situé dans les périmètres de protection qui affectent ces ouvrages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 sites Natura 2000 multi-habitats classés au titre de la directive habitat sont recensés dans un rayon de 20 km autour du site d'étude. Le plus proche est situé à environ 3.6 km à l'ouest, il s'agit d'un site appartenant au réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) (FR2200369). (voir annexe cartographique n°6a).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches sont les gisement fossilifère de bracheux situés à environ 1 km au nord à vol d'oiseau du site d'étude. (voir annexe cartographique n°7).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	À l'échéance de la période d'exploitation de 30 ans, l'ensemble des installations (structure, panneaux, câbles...) sera démonté et fera l'objet d'un recyclage conformément aux lois qui seront applicables. L'association SOREN (anciennement dénommée PVCYCLE), reconnue comme éco-organisme agréé par l'état est en charge de la collecte et le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques usagés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les équipements qui composent l'installation nécessitent des matériaux pour leur construction. En particulier le verre, matière recyclable, qui constitue environ 75% des panneaux solaires ainsi que d'autres matériaux tels que le silicium, l'aluminium, l'argent ou le bore.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des espaces urbanisés à usage de parkings et cheminement piéton ainsi que sur une parcelle engazonnée servant de zone de stockage au sein d'un site industriel. Les seuls espaces de nature présents au sein de l'usine sont constitués d'espaces "verts" ornementaux très réduits.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est éloigné de plusieurs kilomètres des sites Natura 2000. Il ne présente aucun lien avec ces zones protégées, que ce soit végétal ou hydraulique. En outre, les sites Natura 2000 sont suffisamment éloignés pour ne pas être sous l'influence des vents dominants qui sont d'orientation sud-ouest. Par conséquent, le projet n'aura aucune incidence sur les sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des terrains entièrement imperméabilisés à usage de parkings et de cheminements piétons ainsi que sur une parcelle engazonnée servant de zone de stockage qui sera maintenue en l'état.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	34 établissements classés ICPE, dont l'usine AGCO sur lequel prend place le projet, sont recensés sur la commune de Beauvais. Aucun de ces établissements n'est classé SEVESO. Le seul risque identifié dans l'arrêté d'autorisation de l'usine AGCO potentiellement cumulable avec le projet est le risque incendie. Le design du projet a été adapté à cet effet pour permettre le passage des services de secours. En parallèle, la société wpd Solar France a contacté le service « prévision » du SDIS 60 afin d'anticiper au mieux les enjeux de sécurité et de défense incendie résultant d'une nouvelle installation de production d'électricité
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par les contraintes physiques de sol suivantes: - Zone d'aléa faible pour le retrait gonflement des argiles - Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe; - Zone de sismicité très faible (zone 1); - Plan de Prévention du Risque Inondation du Thérain aval approuvé le 13 octobre 2005.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase chantier et des visites de maintenance à raison de 2/3 passages par an, le projet ne génère pas de trafic routier supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase de travaux et pour une période limitée (< 6 mois) En phase de fonctionnement, en l'absence de moteur et de pièce mécanique, les panneaux photovoltaïques n'émettent aucune nuisance sonore. Seuls les onduleurs émettent un léger son, qui se confond avec le bruit de fond ambiant ,quand ils changent le courant direct en courant alternatif. Le poste de transformation, propriété d'AGCO, n'engendrera pas plus de nuisances sonores avec le projet.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ombrières sont équipées de gouttières permettant la récupération des eaux pluviales. Celles-ci sont rejetées dans le système de collecte existant des parkings.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets produits seront des déchets classiques du BTP. Une charte chantier sera imposée aux entreprises, elle comportera des prescriptions relatives à la collecte, au tri et à l'évacuation des déchets. À l'échéance de la période d'exploitation de 30 ans, l'ensemble des installations (structure, panneaux, câbles...) seront démontés et feront l'objet d'un recyclage conformément aux lois qui seront applicables

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur les parkings, zone de stockage et voie piétonne, d'un site industriel qui ne sont pas concernés par des mesures de protection relatives au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Toutefois, des adaptations sur l'inclinaisons des ombrières ont été mises en oeuvre afin d'assurer la bonne intégration paysagère et le maintien d'une lumière naturelle pour les employés du site. (voir annexe cartographique n°8c).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et aura des impacts positifs sur l'activité humaine sans modifier l'usage du sol: - développement des capacités de production d'énergie renouvelable; - développement des bornes de recharge pour véhicules électriques; - implantation sur des surfaces déjà imperméabilisés; - apport d'un confort un confort aux utilisateurs du parking par la fourniture d'un abri en période d'intempérie ou de fort ensoleillement ainsi qu'en réduisant ainsi la température dans l'habitacle des voitures.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites de l'autorité environnementale et de la police de l'eau ont été consultés, aucun projet existant ou autorisé depuis moins de 3 ans et situé sur Beauvais et les communes voisines, susceptible d'avoir de incidences cumulées avec le projet d'ombrières photovoltaïques n'a été identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe n°9: notice explicative

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend place sur des espaces déjà imperméabilisés, ou qui seront maintenus en état, d'un site industriel. Les enjeux identifiés (paysage, PPRI, incendie, etc.) ont d'ores et déjà été pris en compte par wpd lors de la phase de conception. Par ailleurs à l'issue de la phase d'exploitation de 30 ans, des travaux de démantèlement des équipements et de remise en état du site seront réalisés. L'ensemble des déchets fera l'objet d'un recyclage conformément aux lois qui seront applicables. En conséquence, il ne nous semble pas que le projet doive être soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 7 : Patrimoine historique
Annexe n° 8 : Superposition du zonage réglementaire du PPRI de la vallée du Thérain à l'aval de Beauvais et l'emprise du projet
Annexe n° 9 : Notice explicative
Annexe n° 10: Plaquette de présentation de la société wpd

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

29.07.2021

Signature

V. L.

